



Une perspective de politique de sécurité nationale

Mali



Centre pour le Contrôle Démocratique
des Forces Armées - Genève (DCAF)

Clause de non-responsabilité

Ce document est une contribution aux discussions de la conférence « Intégrer la sécurité humaine dans les politiques de sécurité nationale dans le nord-ouest de l'Afrique », organisé conjointement par le Centre d'études en Droits Humains et Démocratie (CEDHD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF) le 23 - 24 novembre 2010, Rabat, Maroc.

Les organisateurs de la conférence ne sont pas responsables des informations et points de vue présentés dans ce document. Les organisateurs de la conférence ne peuvent garantir l'exactitude ou la véracité du contenu de ce document.

Mali



Profil du pays

Type de gouvernement	République
Population	14'517'176 (estimation juillet 2010)
PIB par habitant	US\$ 1'200 (estimation 2009)
Surface	1'241'238 km ²
Groupes ethniques	Mande 50% (Bambara, Malinke, Soninke), Peul 17%, Voltaic 12%, Songhai 6%, Touareg et Maures 10%, autre 5%
Religions	Musulmans 90%, croyances traditionnelles 9%, chrétiens 1%
Indice de développement humain et rang	0.371 rang 178 sur 182 pays (2007)
Indice de gouvernance : stabilité politique et absence de violence	-0.21 (2008) Le chiffre indique l'état de la gouvernance sur une échelle de -2.5 à 2.5, 2.5 étant le meilleur score.

(sources : The World Factbook, PNUD, Banque Mondiale)

Introduction

Le Gouvernement de la République du Mali vient d'adopter le 20 octobre 2010 un document cadre de politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile.

La politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile allie la sécurité de l'État et la sécurité des individus, les deux préoccupations étant indissociables. Elle a été élaborée suite à un long processus de concertations nationales sous l'appellation d'Etats généraux de la sécurité et de la paix tenus en novembre 2005 et auquel ont été associées toutes les composantes de la nation : administrations publiques, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, partenaires au développement.

L'axe central de cette politique est la nécessité d'allier d'une part la paix, la sécurité de l'Etat et le développement, et d'autre part la sécurité humaine, les droits humains et le développement humain, d'où le concept de sécurité à visage humain.

La politique nationale de sécurité intérieure a été élaborée par le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile selon une méthode participative et adoptée par le Gouvernement avec son plan d'actions et son instrument de mise en oeuvre : le Programme d'Appui à la Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix.

La sécurité étant une question transversale, notre politique publique de sécurité prend en compte les politiques publiques suivantes qui ont un lien avec elle dans le cadre de la promotion de la sécurité humaine :

- la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- la politique nationale de protection de l'environnement ;
- la stratégie nationale d'égalité des sexes ;

- la politique nationale de lutte contre le paludisme ;
- la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Cette liste n'est pas limitative.

Pour une meilleure appropriation de la politique de sécurité intérieure par les populations, une stratégie de communication a été élaborée et est en voie d'adoption par le Gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité humaine et pour faire face à l'insécurité grandissante dans le Nord du pays, le Gouvernement a adopté en juin 2010 une politique nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme dans le Nord du Mali, soutenue par le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement dans les régions du Nord. Ce Programme est sous la tutelle du Président de la République.

Les intérêts

La sécurité nationale présente indéniablement des avantages, à condition d'être cohérente et adaptée aux menaces, et, d'une manière générale, aux enjeux et défis qui se posent à la souveraineté nationale. La sécurité nationale est avant tout un bien commun qu'il faut préserver et entretenir.

La stratégie nationale de sécurité du Mali se veut avant tout transparente, holistique et adaptée à l'environnement national et international. Elle facilite la cohésion et la solidarité nationales face à des menaces communes (sécurité collective fondée sur le principe du « un pour tous, tous pour un ») ; et elle stimule l'appropriation nationale autour des objectifs à atteindre et des actions à mener. L'Etat assure certes la responsabilité première en matière d'orientation, d'impulsion et de suivi, mais il ne peut le faire efficacement que lorsqu'il y a un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs de la sécurité et une complémentarité des actions. Pour adhérer à cette politique, les populations doivent en être convaincues de son bien fondé ; pour être convaincues, elles doivent être bien informées et sensibilisées aux enjeux, défis, menaces et combat à mener, d'où la nécessité d'une bonne stratégie de communication.

En raison du caractère transversal et multidimensionnel des questions de survie d'une population pauvre auxquelles il doit faire face (instruction, santé, environnement, lutte contre l'extrême pauvreté, emploi, habitat, etc.), le Mali ne peut se satisfaire de résoudre les seuls problèmes de violence tant que sa population n'est pas libérée de ses préoccupations sur les besoins essentiels de la vie. Cette nécessité de prendre en compte les questions de survie des populations est également liée à l'étendue du territoire du Mali, au nombre élevé de ses frontières (avec sept pays) et à la faiblesse de son indice de développement humain. La garantie d'une vie décente et la promotion des droits humains complètent l'arsenal des responsabilités de l'Etat.

Depuis l'indépendance, aucune orientation claire, aucune stratégie de prévention et de gestion de l'insécurité n'avait été définie. Chaque acteur y allait de sa propre initiative et de sa vision du moment. Enfin, la politique de sécurité nationale permet de dégager des choix stratégiques parmi les priorités pour éviter l'improvisation et la dispersion des efforts. Ces choix amènent à focaliser les efforts sur l'essentiel. Dans le contexte du Mali, l'opérationnalisation de ces choix repose sur deux composantes majeures :

- la définition des axes stratégiques qui sous-tendent la politique de sécurité nationale sur la base des menaces ;
- la jonction avec les autres politiques publiques pour aider à gérer en amont les problématiques nationales qui ont une incidence sur la sécurité.

Cela présente l'avantage d'un traitement global et inclusif des défis qui se posent à la nation. Cette doctrine est mise en œuvre par un Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité qui œuvre conjointement avec d'autres institutions étatiques et non étatiques dans des domaines aussi variés que la culture de la paix, le genre, les droits humains, les armes légères, les polices municipales, et les conflits intra et intercommunautaires.

La criminalité étant de plus en plus souvent transfrontalière, la coopération sous-régionale et internationale demeure la plate forme de base pour la combattre.

Les menaces

Actuellement, le Mali fait principalement face à trois catégories de menaces au plan de la sécurité nationale : menaces à la sécurité intérieure et extérieure et menaces au développement humain.

En raison de l'atténuation des conflits entre États, **les menaces à la sécurité extérieure** sont principalement des incidents entre communautés vivant de part et d'autre des frontières (conflits liés aux terres de culture) qui sont toutefois susceptibles de dégénérer en conflits entre États.

Les menaces symétriques extérieures concernent :

- les atteintes à l'ordre public interne liées à la recrudescence des manifestations sur la voie publique, conséquence d'une démocratisation insuffisamment contrôlée ;
- l'accroissement de la criminalité violente, surtout en milieu scolaire ;
- les tensions intra et intercommunautaires (conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, au découpage administratif dans le cadre de la création des communes, conflits de chefferie, de mosquée, d'imamat, etc.)
- la montée de l'intolérance religieuse ;
- la prolifération des groupuscules armés, surtout dans les régions désertiques du Nord du pays. Cette menace et la précédente sont entretenues par la prolifération des armes légères artisanales et de guerre (en provenance de foyers de conflits).
- les trafics illicites de stupéfiants, d'alcool, de cigarettes, d'armes à feu ;
- la forte augmentation de l'insécurité routière.

Au plan du développement humain, les menaces se résument au fait que tous les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront certainement pas atteints à l'horizon 2015. Les problèmes persistants sont :

- la pauvreté généralisée et les mauvaises conditions de vie, surtout en milieu rural ;

- la faible autonomisation des femmes, notamment dans les instances de décisions ;
- le taux de mortalité maternelle et néonatale ;
- le paludisme et tuberculose ;
- la dégradation inquiétante de l'environnement due à l'action de l'homme (coupes abusives de bois, déchets dus à l'exploitation minière) ;
- la corruption généralisée, avec ses corollaires que sont les inégalités sociales et la réduction substantielle des revenus de l'Etat et.

Ces diverses menaces sont liées les unes aux autres ; c'est pourquoi elles doivent être traitées de façon globale.

Les politiques publiques

Les politiques publiques élaborées par le Mali résultent de sa vision du développement à long terme. Cette vision est illustrée par l'étude nationale prospective Mali 2025, qui montre la nécessité d'inscrire la gestion du développement dans le long terme et de mettre en place les conditions de développement d'une société de progrès, de solidarité et de paix pour les générations futures. Cette vision consensuelle et volontariste traduit les aspirations des populations maliennes et leur souci de plus de bien-être économique et social et d'une meilleure gouvernance.

Cette étude a conduit à la conception de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

Pour y parvenir, ont été élaborés :

- le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ;
- la politique nationale d'assainissement ;
- la politique forestière nationale ;
- la stratégie nationale de logement ;
- la politique nationale de formation professionnelle ;
- la politique nationale d'égalité de sexes ;
- le plan d'action nationale d'efficacité de l'aide ;

- le plan d'action de la stratégie commune d'assistance ; (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement) ;
- le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education ;
- le Programme de Gouvernance Partagée ;
- la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ;
- le Programme Décennal de Développement de l'Education ;
- le Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social ;
- le Programme Décennal de Développement de la Justice ;
- le Programme de Développement Institutionnel.

Les instruments pour la mise en œuvre des politiques publiques

Toutes les politiques publiques sont sous-tendues par des programmes de mise en œuvre ou des plans d'actions. Ceux-ci peuvent être triennaux, quinquennaux ou décennaux, avec des objectifs précis, des résultats attendus, un agenda des activités, des indicateurs de suivi et d'évaluation et la définition des responsabilités des différents acteurs. Chaque plan ou programme d'action comporte un coût, généralement supporté en partie par les ressources nationales, en partie par les collectivités locales et les partenaires au développement. Des cellules de planification et de statistiques assurent, au niveau de chaque département ministériel, le planning et le suivi des projets et programmes. Celle du ministère en charge de la sécurité s'investit dans le suivi du plan d'actions de mise en œuvre de la politique nationale de sécurité, en rapport avec le Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix, sur la base d'une programmation triennale arrêtée dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Ressources

Au plan national

- Projet de Développement Économique et Social (PDES) du Président de la République ;
- Déclaration de politique générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Recommandations des États Généraux de la Sécurité et de la Paix ;
- Actes du premier forum de la société civile sur la gouvernance de la sécurité ;
- Rôles de la société civile et du capital social dans la résolution au conflit du Nord : leçons d'expérience (PNUD, 1999) ;
- Gouvernance démocratique de la sécurité : un défi du développement durable (Docteur Zeïni Moulaye) ;
- Pacte national entre le Gouvernement du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azaouad (11 avril 1992) ;
- Livre blanc sur le problème du Nord – Mali (Secrétariat Général du Gouvernement, 1994) ;
- Code de conduite des forces armées et de sécurité (Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, 1997) ;
- Plan d'action pour la consolidation du processus de paix dans les régions du Nord (Ministère de l'Économie et des Finances, 1994) ;
- Plan d'action gouvernemental de lutte contre la corruption.

Au niveau international

- Charte de l'ONU ;
- Instruments de l'ONU sur la répression du terrorisme ;
- Convention de l'ONU sur la lutte contre la corruption ;
- Instruments de l'ONU sur la lutte contre les stupéfiants ;
- Charte de l'Union Africaine ;

- Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine ;
- Charte de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO.

